

# Feuillets **d'Église-Wallonie**Numéro 5 novembre 2022

Le rangement des archives est l'occasion de mettre à jour des textes anciens qui gardent toujours leur actualité. C'est le cas du texte qui compose ce feuillet, un entretien de Jean-Pierre Lemaître sur la laïcité dans notre pays.

La Laïcité

## Point de vue sur la laïcité dans notre pays

# **JEAN-PIERRE LEMAÎTRE**

Le point de vue de Jean-Pierre Lemaître, webmaster d'Église-Wallonie et membre du Conseil Interdiocésain des Laïcs, sur la laïcité dans notre pays

Bruxelles, le 25 mai 2005 (CathoBel)

Webmaster d'Église-Wallonie, Jean-Pierre Lemaître a participé au colloque organisé à Bruxelles, les 6 et 7 mai 2005, par le Conseil interdiocésain des Laïcs, 'Chrétiens en Forum' et l'Église protestante unie de Belgique, sur le thème de la laïcité. Pour lui, la Belgique n'est pas un État laïc au sens où l'entendent les Français, c'est-à-dire un État où les autorités civiles et les Églises s'ignorent. Encore faut-il que le dialogue entre ces deux instances soit maintenu et encouragé. Entretien.

Le CIL (Conseil interdiocésain des Laïcs) a organisé à Bruxelles, à l'initiative de 'Chrétiens en Forum', plate-forme de dialogue en France, et avec la collaboration de l'EPUB (Église protestante unie de Belgique) une rencontre sur le thème des laïcités belge et française. Le Père Charles Delhez, rédacteur en chef de 'Dimanche', a interrogé l'un des participants, Jean-Pierre Lemaître, président de la Commission du CIL 'Fois et Convictions' et webmaster d'Église-Wallonie.

## - La Belgique est-elle un État laïc?

- Jean-Pierre Lemaître: En tant que chrétien qui désire contribuer à la rencontre des diverses convictions au sein de la société civile, je dirais volontiers que la Belgique n'est pas un État laïc au sens où l'entendent les Français, c'est-à-dire un État où les autorités civiles et les Églises s'ignorent. Mais par ailleurs la France nous rappelle que État et Églises doivent respecter les prérogatives respectives dans la sphère qui leur est propre.

La Belgique est un pays de multiples convictions, avec des communautés intermédiaires, régionales, locales, sociales qui établissent des relations entre l'Etat et les citoyens. L'Église catholique garde en Belgique des prérogatives et avantages, essentiellement symboliques. Elle y bénéficie d'une bienveillance de la part des pouvoirs publics. Ces prérogatives et avantages sont de plus en plus partagés par d'autres associations philosophiques et religieuses, la laïcité organisée, l'Islam et les nouvelles tendances "évangéliques" du protestantisme.

Pour certains de ses fidèles, l'Église catholique belge est un milieu social à part, qui est gardien d'une morale et de traditions. Ces dernières ne sont pas nécessairement que chrétiennes. On parlera de catholicisme sociologique. Il n'y a pas que des fidèles pratiquants qui comptent bien sur l'Église pour assurer à la société des "valeurs-socle". Un "laïcisme" du style "à bas la calotte" fait face, plutôt anti-religieux qu'a-religieux. Il relève dans le discours de l'Église tout ce qui moralisateur et concerne la vie privée, pour le critiquer ensuite au nom de la liberté de conscience et de la séparation entre la sphère du politique et celle du religieux. Il ignore, par ailleurs, ces catholiques qui, tout en étant fidèles à la doctrine sur la vie (avortement, peine de mort, euthanasie) participent à la tradition d'accompagnement de la conscience des femmes et des hommes confrontés à de multiples situations individuelles et sociales difficiles. Ces chrétiens mettent en avant l'esprit de service évangélique. Ils respectent la liberté de conscience et souvent agissent au sein d'associations qui regroupent des citoyens de diverses convictions, d'associations qualifiées en Belgique de "pluralistes".

Mais une autre laïcité est ouverte et comprend le fait religieux. Elle est aussi agissante dans le champ social assurant des aumôneries laïques d'hôpitaux et de prisons et présente dans les mêmes organisations non gouvernementales (ONG) pluralistes. Elle est prête à faire cause commune avec tous ceux qui veulent œuvrer à la libération de l'homme sans se ranger sous une bannière philosophique ou religieuse particulière. Ces laïcs sont ouverts aux chrétiens qui veulent dialoguer sans imposer à priori une vision unique en matière éthique et légale.

C'est pourquoi en conclusion, il me semble que la société belge, et sa vie associative particulièrement, est de plus en plus laïque.

- Ne confond-on pas souvent laïcité et opposition à la religion ? Cette opposition n'est-elle pas la forme que prend parfois la laïcité ?

- Jean-Pierre Lemaître: Cette confusion et cette opposition ne peuvent s'expliquer que par l'histoire. Ceci nécessite un bref rappel historique. La Belgique indépendante se donne en 1831 une Constitution libérale, avec des idées de liberté dont les évêques belges tireront largement parti, mais qui, en France, valurent au prêtre Lamennais une condamnation romaine dès 1835. En 1848, le Parti libéral se sent floué et rompt avec l'Unionisme belge. En 1884, un gouvernement homogène catholique voit le jour et se maintient pour longtemps. La Belgique est alors marquée par les luttes des composantes les plus libérales de la société contre l'anti-modernisme catholique. Ce dernier rêvait d'une société intégralement chrétienne.

Cette histoire belge du XIXe se situe dans un cadre plus large. Depuis des siècles déjà, dans toute l'Europe occidentale, un grand mouvement se développe en faveur de la raison. Il est connu sous le terme de sécularisation et n'est pas facile à traduire dans les diverses langues européennes. Les laïques et des laïcs chrétiens ne veulent plus faire appel dans le débat public qu'à la pensée raisonnable, et ce à l'exclusion de vérités "révélées" particulières à telle ou telle conviction, qui ont pour eux été parmi les causes d'inquisitions et de guerres de religions.

En Belgique, la "laïcité", dans le chef de certains membres des partis libéral (centre-droit) et socialiste, pourtant officiellement pluralistes, est encore souvent considérée comme une philosophie d'Etat. Constatons simplement que le cours de morale laïque dans les écoles non confessionnelles de Belgique n'est pas un cours de civisme, neutre, comme il l'est en France. On n'y rencontre pas non plus d'aumôneries scolaires comme en France. Les diplômés des Universités de Namur et de Louvain-la-Neuve doivent suivre un cours de "neutralité" pour obtenir l'habilitation dans l'enseignement non confessionnel, ce qui n'empêche pas les diplômés des autres Université d'y faire état de leurs convictions.

La laïcité française, elle, est neutre et constitue, selon les propos des évêques de France s'exprimant au sujet du 100e anniversaire de la Loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, une chance pour la liberté de conscience et pour la foi.

Avec la constitution sur la liberté religieuse, Vatican II a indirectement marqué un coup d'arrêt au laïcisme. Mais la réception du Concile au sein de l'Eglise, et à fortiori par les milieux "laïques", n'est pas encore accomplie. Un exemple belge au sujet des tensions à ce propos : le gouvernement fédéral est le seul à

avoir contesté l'article 51 du traité constitutionnel européen, article qui associe toutes les convictions et religions à la concertation entre la gouvernance européenne et les organisations non gouvernementales.

### - Où se situerait la différence entre la Belgique et la France?

- Jean-Pierre Lemaître: La Belgique n'est pas un État laïc au sens républicain français. Elle n'est pas non plus une région concordataire comme l'Alsace, la Moselle et des domaines français d'outre-mer. Après la rupture que constitua le passage par le Royaume des Pays-Bas, des négociations entre Léopold Ier, qui était protestant, et le Saint Siège, ont érigé un système particulier. La culture politique belge est faite de relais locaux et de structures sociales intermédiaires entre les citoyens et l'État. Ce fait est considéré en France républicaine comme du "communautarisme". Ce qualificatif est compris comme un repli sur des particularismes entravant la vie en commun au sein d'une Nation.

Le centralisme d'État français, connu sous le terme de Jacobinisme, semble être l'obstacle majeur à une diversité organisée. Mais, à en croire nos amis français, et en dépit de petits faits suggérant le contraire, nous aurions en France une "laïcité apaisée". Nous n'aborderons pas ici les problèmes autour de la Loi française sur le voile.

Concernant la France, on pourrait souligner l'ambiguïté qui consiste à accorder la liberté religieuse sans fournir (ouvertement du moins) à ses acteurs des moyens budgétaires pour l'exercer, ce qui fait que ce n'est pas encore pleinement un droit humain "actif".

### - La religion est-elle, dans un État laïc, réduite à l'espace privé?

- Jean-Pierre Lemaître: On ne peut répondre pleinement à cette question sans évoquer la qualité d'ouverture de l'espace public, en particulier médiatique, au débat démocratique. L'espace public que les médias, rémunérés principalement par la publicité, offrent aux courants philosophiques et religieux est tel que l'exposition d'idées libres en rapport avec une réalité complexe y trouve difficilement sa place.

On assiste à des replis frileux des fidèles de toutes obédiences sur des traditions et origines géographiques particulières. Mais la laïcité et la religion sont absentes de l'espace public pour d'autres raisons. En effet, l'espace public

n'est pas réellement un espace de rencontres et de reconnaissances mutuelles de toutes ces convictions. Une des causes en est le désintérêt apparent pour les choses publiques de ce qui apparaît comme un nouveau "pilier convictionnel" : les abstentionnistes. Ce pilier rassemble les femmes et les hommes qui sont soit satisfaits par la société de consommation, soit entièrement accaparés par leurs tâches économiques et ménagères. L'espace public ouvert aux convictions leur apparaît comme trop conflictuel. Ils méconnaissent l'existence de plusieurs christianismes et plusieurs laïcités, plusieurs spiritualités dans les Églises et aussi au sein des laïcités. Chaque pilier n'y est connu que sous le mode de la caricature.

On doit, sur ce plan, évoquer l'espace public en général, mais aussi les espaces publics respectifs aux différentes convictions. En Belgique, des associations et des institutions importantes, des intellectuels et des acteurs sociaux, se réclament ouvertement comme catholiques, sans exiger d'ailleurs cette qualité de chacun de leurs membres. Face à leurs interlocuteurs, les catholiques ne sont pas nécessairement ligotés et pilotés par le magistère comme le leur déclarent certains laïques. Ils ont au sein de l'Église liberté de conscience, de responsabilités et une réelle autonomie. Cela ne veut pas dire individualisme, autosuffisance ou refus d'écoute des traditions et des avis du magistère. Ce sont bien eux qui sur le terrain œuvrent à la rencontre des valeurs et des vécus, avec les possibles conflits de valeurs et d'intérêts. Ils ont comme les laïques les soucis de l'écoute, du dialogue et de la bonne entente avec les autres convictions. De plus, il existe un pluralisme interne aux institutions catholiques. Ce pluralisme interne est le fait d'intégrer dans ces organisations des membres qui n'adhèrent pas nécessairement à la foi. Et finalement, il existe au sein des Églises une tradition, qui a des racines jusque dans les chapitres monastiques, et qui fait que si toutes les Églises ne sont pas en elles-mêmes des institutions démocratiques, le discernement collectif s'y pratique depuis les origines du christianisme.

Du côté de la laïcité, des intellectuels agnostiques ou athées (Marcel Gauchet, Luc Ferry, Régis Debray, André Comte-Sponville, Alain Etchegoyen, etc.) marquent un intérêt pour la tradition catholique pour y retrouver des valeurs, en raison même de l'affaiblissement éthique des institutions publiques. Certains militent pour que les jeunes connaissent l'histoire des religions et des grands courants philosophiques.

Si l'espace privé est seulement l'intime individuel, la réduction des convictions à cet espace est impossible au sens de l'idéal démocratique et donc inacceptable dans ce cadre. Cela vaut aussi pour la conviction chrétienne, éclairée par la tradition, le magistère et l'Esprit discerné en communauté, au sein même de l'espace ecclésial. Si prendre position relève de la liberté d'expression, si la séparation entre Église et État n'est pas un strict cloisonnement et si dans les faits il y droit à l'objection de conscience, alors on peut prétendre qu'en Belgique la religion ne doit pas être réduite à l'espace privé.

C'est une question de point de vue. Mais au-delà de la simple réponse à vos questions de fait, permettez-moi de vous faire part de mon sentiment. Cette vieille opposition Église-laïcité est dépassée. La vocation de l'Église n'est pas la condamnation de l'homme au nom de la Loi mais sa libération au nom du "Souffle" et de la "Communion"» (cfr. Jn 3, 17 et Ro 8, 1-16), Le défi qui est lancé à tous les humanistes, aux croyants en l'homme et aux croyants en Dieu, n'est-il pas de se réunir pour défendre des cultures philosophiques, d'Occident comme d'Orient, qui sont au service de l'homme et de l'humanité ?

Nous, les Européens, assumerons plus particulièrement ces pensées mûries autour de la Méditerranée : de Jérusalem, Athènes, Rome, La Mecque, et qui ont contribué à la pensée humaniste, et ce malgré les perversions des totalitarismes idéocratiques. Ne faut-il pas faire face ensemble à la culture de diversion des marchands qui ne proposent à nos concitoyens que des mirages et qui veulent imposer partout leurs produits et leurs modes de vie en faisant des femmes et des hommes de perpétuels insatiables ?

---

----- (CtB)

<sup>-</sup> Conseil Interdiocésain des Laïcs - rue Guimard 1 à 1040 Bruxelles. Tél. : 02/511.12.59. E-mail : cil@interdio.be

<sup>-</sup> Chrétiens en Forum - rue Jeanne d'Arc 166 à 75013 Paris (France). Tél. : 0033.1.43.31.74.74. E-mail : forum@cef.fr

#### Article lié

"La Belgique et la France, à la fois si proches et si lointaines - Compte-rendu du colloque organisé par le Conseil Interdiocésain des Laïcs et l'association française 'Chrétiens en Forum' sur le thème de la laïcité", (CathoBel, 25/05/2005):

#### Lire aussi

"Nicolas Sarkozy souhaite une réforme de la loi de 1905 - Dans un livre intitulé 'La République, les religions et l'espérance' (Cerf), le ministre français de l'économie relance le débat sur la laïcité", (CathoBel, 27/10/2004):

"L'Etat laïque vu par un catholique - Le dernier livre de Paul Löwenthal, paru aux Editions Labor, analyse les rapports entre l'Eglise et l'Etat", (CathoBel, 02/12/2004):

"La loi de 1905, un siècle plus tard - La loi de séparation des Eglises et de l'Etat aura 100 ans en décembre 2005. L'occasion de faire le point sur la laïcité à la française", (CathoBel, 19/05/2005) :

"La laïcité, un espace pour un dialogue constructif - A l'occasion du centenaire de la loi de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le Pape adresse une lettre aux évêques de France", (CathoBel, 14/02/2005) :

"Vers un pluralisme actif - Steve Stevaert, le président du parti socialiste Flamand, plaide pour une approche plus sereine de la diversité religieuse dans notre pays" (22/02/2005):

"De la manière d'être chrétiens dans les organisations - La question a été abordée lors de la première assemblée du C.I.L. en 2005", (CathoBel, 15/03/2005):

"Un an après le retrait des « signes ostensibles » - « Apaisement » semble être le maître mot pour qualifier l'application de la loi sur « le port du voile » en France. Seuls 'Le Monde' et 'L'Express' lui consacre un article", (CathoBel, 15/03/2005)